

# Comité de liaison

## *Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec*



Rapport d'activité

2007-2008



# 2007-2008 *Table des matières*

<i>Mot des directions</i> .....	3
<i>Le comité de liaison en 2007-2008</i> .....	4
<i>Résumé des travaux de 2007-2008</i> .....	5
<i>Bilan des travaux de 2007-2008</i> .....	6
Efficacité énergétique .....	6
Conventions techniques normalisées de projets de distribution .....	9
Autres sujets discutés au comité de liaison .....	10
<i>Perspectives 2008-2009</i> .....	11

## *Le comité de liaison*

*Institué en 1999, le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec est une table d'échanges qui a le mandat de favoriser le dialogue entre Hydro-Québec et le monde municipal. Grâce notamment à la diffusion d'information entre les deux organisations, à la mise en commun des points de vue et à l'examen approfondi des problématiques les concernant, les travaux du comité de liaison permettent des collaborations fructueuses et des prises de position conjointes sur tout sujet pouvant intéresser les deux parties.*

*Le comité de liaison relève directement des directions de l'UMQ et d'Hydro-Québec. Il doit soumettre à l'approbation des deux organismes ses recommandations, avis, projets d'entente ou tout autre document issu de ses travaux. Le comité doit également rendre compte chaque année de ses activités par la publication d'un rapport diffusé aux assises de l'UMQ.*

**Photos de la couverture :** *En haut à gauche*: Signature de l'entente Hydro-Québec – UMQ en matière d'efficacité énergétique lors des Assises 2007 de l'UMQ. *De gauche à droite*: Jean Perrault (maire de Sherbrooke et président de l'UMQ), Bruno Gingras (vice-président – Services à la clientèle à Hydro-Québec Distribution) et Denis Lapointe (maire de Salaberry-de-Valleyfield et président du comité de liaison). *Au centre*: Paroisse de Saint-Colomban.

# 2007-2008 *Mot des directions*

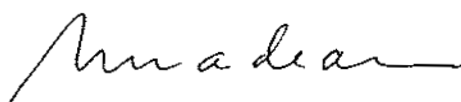
*L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Hydro-Québec sont heureuses de présenter le neuvième rapport d'activité de leur comité de liaison.*

*Au cours de l'exercice 2007-2008, les travaux du comité ont porté essentiellement sur le dossier de l'efficacité énergétique dans le secteur municipal. Rappelons que l'UMQ et Hydro-Québec ont ratifié une **entente de partenariat en matière d'efficacité énergétique** au cours des Assises 2007 de l'UMQ. D'une durée de deux ans, l'entente prévoit diverses mesures visant à soutenir les municipalités dans la mise en œuvre d'initiatives en efficacité énergétique. Parmi les mesures en cours de réalisation, on remarque la création du **comptoir de services en énergie et en environnement** de l'UMQ, la mise sur pied d'une **formation technique sur la gestion de projets d'efficacité énergétique** ainsi que l'organisation de rencontres d'échange et de sensibilisation avec les élus concernant les enjeux et les occasions offertes aux municipalités dans ce domaine. Les premières rencontres auront lieu pendant les Assises 2008 de l'UMQ.*

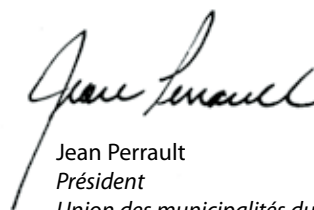
*Par ailleurs, Hydro-Québec et la ville de Trois-Rivières ont officiellement lancé le 17 octobre 2007 la nouvelle approche régionale et communautaire du programme **Diagnostic résidentiel Mieux consommer**. Les municipalités pourront désormais s'associer à Hydro-Québec afin de faire la promotion du diagnostic auprès des citoyens ; en retour, elles bénéficieront d'un soutien financier à la réalisation d'un projet d'intérêt collectif. Le déploiement de ce programme couvrira l'ensemble du Québec d'ici 2010.*

*En marge des travaux du comité de liaison, il faut souligner qu'Hydro-Québec devrait faire connaître, au cours du printemps 2008, les résultats de son appel d'offres pour l'achat de 2000 MW d'énergie éolienne.*

*Nous vous invitons à prendre connaissance de l'évolution de ces dossiers et des autres sujets traités par le comité de liaison au cours de la dernière année. En terminant, nous tenons à remercier les nombreux intervenants, tant d'Hydro-Québec que du milieu municipal, qui ont prêté leur temps au comité de liaison et alimenté ses travaux. Cette contribution est essentielle à la réalisation d'actions concertées entre les municipalités et Hydro-Québec.*



Marie-José Nadeau  
Vice-présidente exécutive –  
Affaires corporatives et secrétaire générale  
Hydro-Québec



Jean Perrault  
Président  
Union des municipalités du Québec






# 2007-2008 *Le comité de liaison*

Direction d'Hydro-Québec |-----| Direction de l'UMQ

## Comité de liaison

- 3 membres de l'UMQ
- 3 membres d'Hydro-Québec
- 2 coordonnateurs
- 2 secrétaires

### MEMBRES D'HYDRO-QUÉBEC

<p><b>Yves Galipeau,</b> coordonnateur</p> <p><i>Chef – Relations avec les collectivités, direction principale – Planification stratégique et relations gouvernementales</i></p>		<p><b>Jean Bouchard</b></p> <p><i>Directeur – Plans et stratégies d'affaires, vice-présidence – Réseau, Hydro-Québec Distribution</i></p>	
<p><b>Danielle Lapointe</b></p> <p><i>Directrice – Planification et efficacité, Hydro-Québec Distribution</i></p>		<p><b>Mark Saucier</b></p> <p><i>Directeur – Efficacité énergétique, vice-présidence – Service à la clientèle, Hydro-Québec Distribution</i></p>	
		<p><b>François Joly,</b> secrétaire</p> <p><i>Conseiller – Affaires régionales, direction principale – Planification stratégique et relations gouvernementales</i></p>	

### MEMBRES DE L'UMQ

<p><b>Peggy Bachman,</b> coordonnatrice</p> <p><i>Directrice générale, UMQ</i></p>		<p><b>Robert Coulombe*</b></p> <p><i>Maire, Maniwaki Premier vice-président, UMQ</i></p>	
<p><b>Denis Lapointe*</b></p> <p><i>Maire, Salaberry-de-Valleyfield</i></p>		<p><b>Gérald Lemoyne</b></p> <p><i>Maire, Baie-James et Lebel-sur-Quévillon</i></p>	
		<p><b>Jean Langevin,</b> secrétaire</p> <p><i>Conseiller aux politiques, UMQ</i></p>	

Note: Nous tenons à remercier M. Marc Croteau de l'UMQ et M<sup>me</sup> Maria Vaccaro d'Hydro-Québec pour leur précieuse contribution à titre de coordonnateurs du comité de liaison au cours des dernières années.

\* MM. Coulombe et Lapointe ont présidé les travaux du comité de liaison au cours de l'exercice 2007-2008.

## Comité technique sur les conventions techniques normalisées de projets de distribution

<p><b>8 représentants de l'UMQ :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Francis Adam (Drummondville)</li> <li>• Martin Alvarez (Québec)</li> <li>• Jean Audet (Gatineau)</li> <li>• André Fontaine (Laval)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Michel Hallé (Lévis)</li> <li>• Gilles Lauzon (Lévis)</li> <li>• Michel Rhéaume (Laval)</li> <li>• Lynda Veilleux (Lévis)</li> </ul>
<p><b>1 représentant d'Hydro-Québec :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Langis Simard*</li> </ul>	

Note: Les entreprises de télécommunications sont également associées à la démarche. Langis Simard assure les communications entre celles-ci et le comité technique.

\* Responsable du comité technique.

# 2007-2008 *Résumé des travaux*

Dossier

État d'avancement et résultat

## **Efficacité énergétique**

### **Entente Hydro-Québec-UMQ en efficacité énergétique**

#### *Mai 2007*

Signature de l'entente de partenariat Hydro-Québec-UMQ en matière d'efficacité énergétique (lors des Assises 2007 de l'UMQ).

#### *Septembre 2007*

Lancement officiel du comptoir de services en énergie et en environnement de l'UMQ.

#### *Avril 2008*

Premières séances de formation offertes aux intervenants municipaux en matière de gestion de projets d'efficacité énergétique.

#### *Avril 2008*

Premières rencontres d'information et d'échange avec les élus dans le cadre des Assises 2008 de l'UMQ.

### **Approche régionale et communautaire du DRMC**

#### *Juin 2007*

Présentation au comité de liaison des principaux éléments de l'approche régionale et communautaire du programme Diagnostic résidentiel Mieux consommer (DRMC).

#### *Octobre 2007*

Lancement officiel à Trois-Rivières de cette nouvelle approche.

### **Programme Recyc-frigo**

#### *Février 2008*

Présentation au comité de liaison des conditions de réalisation du programme de récupération et de recyclage des réfrigérateurs et congélateurs énergivores.

## **Conventions techniques normalisées de projets de distribution**

#### *Juin 2007*

Report des travaux du comité technique chargé de développer des conventions techniques normalisées pour la réalisation de projets de branchement électrique ou de télécommunications, en attente de la décision de la Régie de l'énergie quant à la révision du règlement 634 relatif aux conditions de service d'électricité.

#### *Novembre 2007*

Reprise des travaux du comité technique. Son rapport final devrait être déposé au comité de liaison en juin 2008.

## **Évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec**

#### *Mars 2008*

Début de l'étape de validation finale du document *La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec: Guide d'application de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale*.

## *Réalisation de mesures d'efficacité énergétique*

Le Comité de liaison Hydro-Québec–Union des municipalités du Québec a tenu deux réunions de travail durant le dernier exercice, soit en juin 2007 et en février 2008. Le dossier de l'efficacité énergétique a particulièrement retenu son attention. Voici les principaux sujets abordés au cours de cette période d'activité :

- mise en œuvre progressive des mesures contenues dans l'entente de partenariat Hydro-Québec–UMQ en matière d'efficacité énergétique ;
- lancement de l'approche régionale et communautaire du programme Diagnostic résidentiel Mieux consommer ;
- lancement du Programme de récupération et de recyclage de réfrigérateurs et congélateurs énergivores au Québec.

Deux autres dossiers ont fait l'objet de discussions au sein du comité de liaison :

- élaboration des conventions techniques normalisées de projets de distribution ;
- validation du document de référence intitulé *La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec : Guide d'application de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale*.

## Effacité énergétique

### *Mise en œuvre de l'entente de partenariat*

#### **Entente Hydro-Québec–UMQ en efficacité énergétique**

L'UMQ et Hydro-Québec ont conclu une entente de partenariat afin de promouvoir les initiatives en matière d'efficacité énergétique et de soutenir leur mise en œuvre par les municipalités. Cette entente, signée au cours des Assises 2007 de l'UMQ, est d'une durée initiale de deux ans (renouvelable). Elle prévoit notamment la réalisation des mesures suivantes :

- **Mise en place par l'UMQ d'une formule d'accompagnement en efficacité énergétique**

Le 20 septembre 2007, l'UMQ procédait au lancement d'un comptoir de services en énergie et en environnement. Au travers de ce guichet unique, les municipalités ont maintenant accès gratuitement à des informations de première ligne sur les pratiques d'efficacité énergétique applicables au monde municipal. Des services d'accompagnement et de soutien technique sont également disponibles afin de soutenir les intervenants municipaux dans l'exploration, la planification et la mise en œuvre d'initiatives ou de projets d'efficacité énergétique.

- **Formation technique sur la gestion de projets d'efficacité énergétique**

L'UMQ et Hydro-Québec ont confié le soin à l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers (AGPI) de développer un contenu de formation destiné aux administrateurs et aux gestionnaires municipaux d'immeubles et d'équipements. Les premières séances de formation ont eu lieu à Montréal le 1<sup>er</sup> avril et le 3 avril 2008. D'autres séances sont également prévues à Québec (24 avril), à Granby (7 mai) et à Alma (14 mai).

*Nouvelle approche  
régionale et communautaire*

- **Campagne de sensibilisation des élus à l'efficacité énergétique**

Au cours des deux prochaines années, l'UMQ invitera des représentants d'Hydro-Québec à des rencontres particulières avec des élus afin de favoriser les échanges sur les enjeux et les perspectives de l'efficacité énergétique en milieu municipal. Les premières rencontres sont prévues dans le cadre des Assises 2008 de l'UMQ.

- **Promotion de l'efficacité énergétique**

Parmi les mesures de communication envisagées, Hydro-Québec publiera au cours des prochains mois, dans la revue *URBA*, une série d'articles sur différentes facettes de l'efficacité énergétique. L'entreprise attribuera également une mention spéciale en efficacité énergétique au cours des assises annuelles de l'UMQ. Cette mention vise à souligner le travail effectué par une municipalité qui s'est particulièrement illustrée par ses réalisations dans le domaine de l'efficacité énergétique. La première mention spéciale sera remise au cours des Assises 2008.

Durant les prochains mois, l'UMQ et Hydro-Québec poursuivront leurs efforts afin d'assurer la réussite des diverses mesures contenues dans l'entente de partenariat. Le comité de liaison exercera également une vigie active de l'ensemble du dossier et proposera, au besoin, d'autres formes de collaboration afin de soutenir les initiatives des municipalités dans ce domaine.

### **Diagnostic résidentiel Mieux consommer**

Pour inciter sa clientèle à optimiser sa consommation d'électricité, Hydro-Québec a développé le questionnaire Diagnostic résidentiel Mieux consommer (DRMC). Cet outil permet à un client d'obtenir rapidement une évaluation de sa consommation et des conseils pratiques sur les mesures d'économie d'énergie adaptées à sa situation. À ce jour, environ 30 % des clients admissibles ont répondu à l'appel.



*Lancement officiel du DRMC à Trois-Rivières le 17 octobre 2007. De gauche à droite : Louise Pelletier (directrice régionale – Mauricie), Lynda Laquerre (conseillère – Relations avec le milieu à la direction régionale – Mauricie) et Yves Lévesque (maire de Trois-Rivières).*

Afin de promouvoir le diagnostic résidentiel auprès de la population et d'augmenter le pourcentage de participation, Hydro-Québec propose une nouvelle approche régionale et communautaire qui mise sur la participation des municipalités et des MRC à la promotion du questionnaire. Ainsi, pour chaque nouvelle évaluation résidentielle, une contribution financière sera dorénavant accordée pour la réalisation d'un projet communautaire et d'intérêt public.

Les membres du comité de liaison ont montré un intérêt particulier pour ce nouveau programme et ont obtenu des précisions quant à certaines modalités d'application. On estime que cette démarche constitue une occasion pour les municipalités du Québec de contribuer à des objectifs d'efficacité énergétique tout en mettant en place des projets collectifs.

L'approche régionale et communautaire du DRMC a été officiellement lancée à Trois-Rivières le 17 octobre 2007 et connaît à ce jour un vif succès. Le programme se déploiera progressivement dans toutes les régions du Québec jusqu'à ce qu'il soit terminé à la fin de 2010. Toute l'information utile sera transmise au cours d'une série de rencontres qui auront lieu dans les municipalités et les MRC du Québec.

*95 % des matières sont recyclées  
et aucun contaminant n'est enfoui*

### **Récupération et recyclage des réfrigérateurs et congélateurs énergivores**

Hydro-Québec a présenté au comité de liaison un autre programme d'efficacité énergétique dont l'objectif consiste à retirer du marché les réfrigérateurs et les congélateurs énergivores. La réalisation de ce programme a été confiée à un consortium (Recyc-frigo Environnement) qui verra à mettre sur pied un service gratuit de récupération et de recyclage des appareils. Pour être admissible au programme, un client doit être propriétaire d'un appareil fonctionnel âgé de plus de 10 ans et d'un volume compris entre 0,3 et 0,7 m<sup>3</sup> (entre 10 et 25 pi<sup>3</sup>). Hydro-Québec accordera au client un crédit de 60 \$ par appareil (maximum de deux appareils par logement). Ce programme a débuté en mars 2008 et se terminera en décembre 2010.



Le comité de liaison s'est penché sur les conditions de réalisation de ce programme et notamment sur les mesures mises en place pour assurer le recyclage des vieux appareils. Il est à noter que le recyclage sera centralisé à Laval dans une nouvelle usine utilisant une technologie allemande inédite au Québec. Cette usine sera en mesure de démanteler et de recycler les appareils ainsi que d'extraire les matières résiduelles dangereuses (halocarbures, huiles usées, mercure, etc.). Pas moins de 95 % des matières composant les appareils seront recyclées et la totalité des matières dangereuses seront récupérées. Au terme du programme, les installations de recyclage pourront être utilisées pour répondre à des besoins similaires auprès des entreprises ou des municipalités.

Par ce programme, Hydro-Québec souhaite retirer du marché près de 230 000 appareils, ce qui représente une économie d'énergie d'environ 180 GWh.

## Conventions techniques normalisées de projets de distribution

En s'appuyant sur les principes énoncés dans le document *Réseaux câblés : Guide en matière de distribution souterraine*, Hydro-Québec et les grands partenaires de la distribution câblée (Bell Canada, COGECO, TELUS et Vidéotron) ont élaboré, au cours des derniers mois, des conventions techniques normalisées qui exposent les modalités techniques et juridiques de réalisation d'un projet de branchement électrique ou de télécommunications. Ces conventions visent notamment à définir les conditions de réalisation des travaux — qu'il s'agisse de distribution aérienne ou souterraine —, à répartir les obligations des parties ainsi qu'à établir les modalités d'intégration des diverses composantes du projet (plans, servitudes, ententes de contribution, etc.).

Le comité technique sur les conventions techniques normalisées de projets de distribution, mis en place au cours de l'hiver 2006, prévoit déposer son rapport final en juin 2008. Son mandat couvre deux volets principaux :

- analyser les conventions techniques normalisées du point de vue municipal et, au besoin, proposer des améliorations ou des précisions ;
- soumettre des recommandations quant à la stratégie appropriée de mise en œuvre de ces conventions.

À ce jour, les travaux du comité technique ont permis, entre autres, d'analyser le partage des responsabilités entre les municipalités et les entreprises de services publics relativement aux équipements. Le comité a notamment exploré les enjeux liés à la propriété de la borne conjointe de raccordement (réseau souterrain) et à la période de garantie des ouvrages civils.

On peut rappeler que les entreprises de télécommunications et la Fédération québécoise des municipalités participent à ces travaux.



## Autres sujets discutés au comité de liaison

### **Évaluation foncière**

Le document de référence en matière d'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec est maintenant en cours de validation finale. Rappelons que le document, intitulé *La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec: Guide d'application de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale*, rassemblera toutes les informations juridiques, conceptuelles et techniques sur la mise au rôle des immeubles d'Hydro-Québec. Il vise, de façon générale, à faciliter la prise de décision des intervenants municipaux quant à la mise au rôle des propriétés de l'entreprise. Ce document poursuit plus particulièrement les objectifs suivants :

- faire mieux connaître les concepts législatifs et jurisprudentiels applicables à la mise au rôle des biens immobiliers d'Hydro-Québec;
- favoriser l'uniformisation des pratiques des services d'évaluation municipaux en ce qui concerne l'identification, le relevé et la mise au rôle des biens immobiliers d'Hydro-Québec;
- répondre aux interrogations pouvant surgir à l'occasion de la confection des rôles ou des échanges entre les municipalités et Hydro-Québec.

Le document imprimé devrait être disponible au cours de 2008.

### **Appel d'offres pour de l'énergie éolienne**

Hydro-Québec Distribution a lancé le 31 octobre 2005 un appel d'offres pour l'achat de 2 000 MW d'électricité d'origine éolienne. Conformément au règlement du gouvernement du Québec, les soumissions retenues devront notamment répondre aux critères suivants :

- Un minimum de 60 % des coûts globaux de chaque parc éolien doit être engagé au Québec.
- Un minimum de 30 % du coût des éoliennes doit être engagé dans la MRC de Matane et la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

De plus, on privilégiera les projets qui contribueront au développement des communautés locales et autochtones, et qui favoriseront leur participation.

Au total, 66 soumissions issues de plus de 25 promoteurs, cumulant une puissance de 7 724 MW, ont été reçues. Les soumissions retenues devraient être annoncées au printemps 2008. Une fois signés, les contrats devront être approuvés par la Régie de l'énergie et les promoteurs retenus auront la responsabilité d'obtenir toutes les autorisations et permis requis pour la construction des parcs éoliens.

# 2008-2009 Perspectives

Voici un aperçu des sujets qui seront traités en 2008-2009 par le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec :

- publication du document de référence *La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec : Guide d'application de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale* ;
- suivi de la mise en œuvre de l'entente de partenariat Hydro-Québec-UMQ en matière d'efficacité énergétique ;
- poursuite des travaux du comité technique chargé d'analyser les conventions techniques normalisées de projets de distribution ;
- élaboration d'un règlement municipal type relatif aux installations de branchement aux bâtiments résidentiels.

En plus de suivre l'évolution des dossiers en cours, vous êtes invités à faire part de vos attentes et de vos préoccupations aux membres du comité de liaison, afin que ses travaux continuent de refléter le plus fidèlement possible les priorités du monde municipal et celles d'Hydro-Québec.



Pour toute information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec, veuillez communiquer avec :

**François Joly**

Hydro-Québec

Téléphone : 514 289-2211, poste 2510

Télécopieur : 514 289-4488

Courriel : [joly.francois@hydro.qc.ca](mailto:joly.francois@hydro.qc.ca)

**Jean Langevin**

Union des municipalités du Québec

Téléphone : 514 282-7700, poste 236

Télécopieur : 514 282-8893

Courriel : [jlangevin@umq.qc.ca](mailto:jlangevin@umq.qc.ca)

Préparé en collaboration avec  
l'Union des municipalités du Québec  
et le groupe – Affaires corporatives  
et secrétariat général d'Hydro-Québec

Avril 2008

2008G074



Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant  
100 % de fibres recyclées postconsommation.